

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 26 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/11/PV du 18 novembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ, Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Pascale DUMONTIER
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

26 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

28 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

4

PROCURATION(S)

VOTANTS

4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 4

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : RÉPARTITION DES CRÉDITS 2025

Créé en 2005, le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la commune de Val-de-Reuil s'inscrit dans les orientations du projet éducatif global de la commune. L'objectif prioritaire est de concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois.

Le PRE comprend trois axes qui sont : viser l'excellence pour tous ; lutter contre le décrochage scolaire et prévenir les situations d'échec scolaire ; promouvoir le développement de l'enfant à travers l'offre éducative de Val-de-Reuil et 15 actions.

Le PRE fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale et d'associations. Il tient compte de l'évolution des caractéristiques et des besoins de la population Rolivaloise.

Pour l'année 2025, la subvention accordée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires s'élève à 90 781 €.

Il vous est proposé de répartir les crédits comme suit :

Subventions Programme Réussite Éducative 2025 à verser au CCAS de Val-de-Reuil :

1 – Accompagnement psychologique

Ce parcours vise à soutenir les enfants et adolescents en situation de fragilité psychologique ou sociale, identifiés par des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Il s'inscrit dans une approche globale et individualisée, prenant en compte les dimensions éducatives, familiales et personnelles.

Subvention : 8 141€

2 – Médiateur / Éducateur

Les enfants présentant des comportements inadaptés et pour lesquels de nombreux dispositifs ont été sollicités (Projet Personnalisé Réussite Éducative, maître spécialisés, conseillers pédagogiques de circonscription, plan de travail...) sans succès sont signalés à l'équipe de circonscription.

Une commission pluridisciplinaire statue sur l'accompagnement de l'enfant par le médiateur en regard des mises en œuvre au sein de l'école et des conclusions émises par les équipes éducatives.

Le médiateur intervient au sein de la classe, avec l'accord des familles et uniquement dans le champ de la posture. En phase de crise, celui-ci accompagnera l'enfant dans l'accueil et la gestion de l'émotion en dehors de la classe pour d'une part préserver le groupe et lui permettre d'extérioriser en toute sécurité ses émotions.

Subvention : 5 040€

3- Veille éducative

Etude des situations individuelles et validation de parcours de réussite par l'équipe pluridisciplinaire de soutien, lors de réunions mensuelles. Pour les familles suivies, des ateliers sur la parentalité sont menés.

Subvention : 10 000€

4- Psychomotricité

Les établissements scolaires sont propices au repérage de certaines difficultés rencontrées par l'enfant (troubles toniques, de difficultés relationnelles ou comportementales de troubles sensoriels...) Ces constats sont autant de freins aux apprentissages pour lesquels la psychomotricité peut apporter une réponse.

Cette action qui cible également le public élémentaire se donne pour ambition de développer la prévention à toutes ces problématiques repérées dans le champ scolaire mais aussi de répondre à celle du très jeune enfant.

Subvention : 2 500 €

5 - Médiation école-famille

Intervention d'agents médiateurs pour améliorer ou établir les relations entre les parents et l'école dans le but de favoriser les apprentissages et la réussite scolaire. Dans chaque établissement scolaire, un café des parents est mis en place, avec l'intervention d'un psychologue.

Subvention : 4 500 €

6 - Exclusions extérieures

Prise en charge des collégiens exclus dans le cadre d'un projet personnalisé associant les familles signataires d'une convention entre le collège, le jeune et le Service Réussite Éducative.

Subvention : 1 800 €

7 – Sophrologie

Le sophrologue intervient auprès des enfants et adolescents pour favoriser leur bien-être, leur concentration et leur gestion des émotions. Par des techniques simples de respiration, de relaxation et de visualisation, les séances de sophrologie permettent aux jeunes de mieux vivre leur quotidien scolaire, de renforcer leur confiance en eux et de prévenir le stress ou le décrochage. Ces interventions, réalisées en individuel, s'inscrivent dans une démarche globale de soutien à la réussite éducative.

Subvention PRE : 5 000 €

8 – Socio-esthétisme

La socio-esthétique, intégrée au PRE, propose aux enfants et adolescents des soins esthétiques adaptés (soin, relaxation...) dans une démarche de valorisation de soi. Ces séances, menées par une professionnelle formée à l'accompagnement social, permettent de renforcer l'estime de soi, de favoriser l'expression des émotions et de créer un espace de bien-être. Elles s'adressent particulièrement aux jeunes en situation de fragilité ou de repli, et s'inscrivent dans une approche globale de soutien à la réussite éducative.

Subvention : 4 000 €

9 – Ergothérapeute

L'ergothérapeute intervient dans le cadre du PRE pour accompagner les enfants rencontrant des difficultés dans leurs gestes du quotidien ou dans leur posture à l'école. À travers des activités adaptées, il aide à développer la motricité fine, l'autonomie, la concentration et l'organisation. Son action vise à favoriser l'inclusion scolaire et à renforcer la confiance de l'enfant dans ses capacités, en lien avec les familles et les équipes éducatives.

Subvention : 3 500 €

10 – Orthopédagogue

L'orthopédagogue intervient pour accompagner les enfants présentant des difficultés d'apprentissage, notamment en lecture, écriture, mathématiques ou organisation. Par des méthodes pédagogiques adaptées, il aide l'enfant à mieux comprendre, à reprendre confiance en ses capacités et à développer des stratégies efficaces pour progresser. Son action se fait en lien avec les enseignants et les familles, dans une approche individualisée favorisant la réussite scolaire.

Subvention : 3 300 €

11 – Guidance Parentale

L'éducatrice spécialisée en guidance parentale accompagne les familles dans leur rôle éducatif, en les aidant à mieux comprendre les besoins de leur enfant et à renforcer leurs compétences parentales. À travers des entretiens, des ateliers ou des visites à domicile, elle propose un soutien personnalisé, favorise le dialogue au sein de la famille et encourage des pratiques éducatives positives. Son intervention vise à créer un environnement familial plus serein, propice à la réussite scolaire et au développement de l'enfant.

Subvention : 6 000 €

12 – Orthophoniste

L'orthophoniste intervient pour accompagner les enfants présentant des troubles du langage, de la communication, ou des apprentissages (oral, écrit, attention...). Grâce à des séances ciblées, elle aide l'enfant à progresser dans ses capacités d'expression, de compréhension et de concentration. Son action, en lien avec les familles et les équipes éducatives, vise à favoriser l'inclusion scolaire et à renforcer les chances de réussite.

Subvention : 2 500 €

13 – Intervenants autres

L'intervenant "Autres" désigne un cadre souple du PRE permettant de financer des prestations ponctuelles et ciblées, en réponse à des besoins exceptionnels identifiés chez un enfant ou un adolescent. Ces interventions relèvent de domaines spécialisés comme le médico-social, la santé mentale ou le handicap, et peuvent inclure, par exemple, un bilan neuropsychologique, une consultation avec un professionnel expert TSA

(Troubles du Spectre Autistique), ou un accompagnement thérapeutique spécifique.

Ce dispositif permet de mobiliser des prestataires extérieurs qualifiés lorsque les ressources habituelles ne suffisent pas, afin d'assurer une prise en charge adaptée, individualisée et coordonnée avec les familles et les équipes éducatives. Il constitue un levier précieux pour garantir l'équité des parcours et soutenir les enfants dans des situations complexes.

Subvention : 5 000 €

➤ **Pilotage du PRE**

La coordonnatrice du PRE :

- 1) Réunit les porteurs de projets, coordonne les actions et anime les réunions ;
- 2) Veille à la cohérence du dispositif avec les actions éducatives mises en place à l'échelle du territoire ;
- 3) Monte le partenariat technique et financier ;
- 4) Vérifie le respect de l'application des critères imposés par le financeur;
- 5) Assure le suivi opérationnel et financier des projets
- 6) Conduit l'évaluation.

Subvention : 16 000€

➤ **Référents de parcours**

Les référents de parcours interviennent auprès des enfants et familles intégrées dans le Programme de Réussite Educative, à travers la mise en œuvre et le suivi d'un parcours individualisé. Ils assurent le suivi des actions du PRE, veillent au bon déroulement des actions et font la saisie des données sur le logiciel de réussite éducative.

Subvention : 12 500€

➤ **Logiciel PRE**

Le logiciel spécialisé dédié au PRE permet de centraliser, sécuriser et suivre l'ensemble des parcours individualisés des enfants accompagnés. Il facilite la coordination entre les différents acteurs (référents PRE, professionnels de santé, intervenants éducatifs, familles...) en assurant une traçabilité des actions, des bilans et des échanges. Cet outil numérique contribue à une meilleure lisibilité des accompagnements, au respect du cadre réglementaire (RGPD, confidentialité) et à l'évaluation globale du dispositif. Il constitue un appui essentiel à la gestion efficace et éthique du programme.

Subvention PRE : 1000 €

Tableau récapitulatif des subventions PRE 2025 à verser au CCAS de Val-de-Reuil :

ACTION	MONTANT
Accompagnement psychologique	8 141€
Médiateur / Educateur	5 040€
Veille éducative	10 000€
Psychomotricité	2 500€
Médiation École famille	4 500€
Exclusions extérieures	1 800€
Sophrologie	5 000€
Socio-esthétisme	4 000€
Ergothérapeute	3 500€
Orthopédagogue	3 300€
Guidance Parentale	6 000€
Orthophoniste	2 500€
Intervenants autres	5 000€
Pilotage PRE	16 000€
Référent PRE	12 500€
Logiciel	1 000€
Total	90 781€

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à verser les subventions selon la répartition ci-dessus désignée.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à verser les subventions selon la répartition ci-dessus désignée.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES